

CM Ethique de la recherche, déontologie professionnelle des psychologues et législation

 ECTS
2 crédits

 Composante
Institut de
psychologie

 Volume horaire
12h

 Période de
l'année
Semestre 3

En bref

- **Langue(s) d'enseignement:** Français
- **Ouvert aux étudiants en échange:** Non

Présentation

DESCRIPTION

Cet enseignement est une introduction à la recherche et à aux méthodes de la psychologie du point de vue de l'éthique et de la déontologie. Il s'agira pour les étudiant-e-s d'apprendre à distinguer ce qui relève de l'éthique, de la morale, et de la déontologie professionnelle. Cet enseignement participatif s'attache à explorer les différents articles du code de déontologie régissant la profession des psychologues (1996, actualisé en 1992) sur la base de situations cliniques, ou d'expérimentations de recherches en psychologie. L'accent est mis sur différents aspects du métier du psychologue, depuis l'usage du titre jusqu'aux principes fondamentaux requis lors d'une évaluation psychologique (le respect des droits de la personne, la compétence, la rigueur, l'autonomie, l'intégrité, la confidentialité, mais aussi la responsabilité du psychologue dans le choix des méthodes, techniques, et expertises qu'il estime appropriées, les règles présidant à la présentation d'une intervention, son déroulement, et à la communication des résultats qui en découlent.)

OBJECTIFS

Cet enseignement permet à l'étudiant-e d'apprendre à appliquer et expliciter les principes d'éthique de la recherche, de la déontologie professionnelle et de la législation encadrant le métier de psychologue.

HEURES D'ENSEIGNEMENT

Ethique de la recherche, déontologie professionnelle des psychologues et législation	Cours Magistral	12h
--	-----------------	-----

Pour en savoir plus, rendez-vous sur > u-paris.fr/choisir-sa-formation